

Participation 1^{ère} manche de la coupe du monde UCI de paracyclisme 2014

Du 09 au 11 mai, Castiglione della Pescaia (Italie)

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983

Délégation du Ministère
des sports, de la jeunesse, de
l'éducation populaire et de la
vie associative

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL



Compte tenu des règles de sélection éditées en début d'année, sont autorisés à participer à la 1^{ère} manche de la coupe du monde 2014 de paracyclisme:

En équipe de France, en tant que membres du collectif France A :

- MT1 Aubague Quentin (ROMYA)
- MC5 Ramassamy Cédric (Madinina Bikers)
- MC4 Calmon David (Urt Vélo 64)
- MH2 Cécillon Rodolph (CSBJ Handisport)
- MH3 Franek David (Stade Français)
- MH4 Bosredon Mathieu (HPV Brive)
- MH4 Jeannot Joël (EC Trélissac Coulomnieux-Chamiers)

En équipe de France, suite aux résultats obtenus en 2013 et début 2014 au niveau international:

- MC2 Bahier Stéphane (CC Ernéen)
- MH3 Narce Ludovic (CSBJ Handisport)

A titre individuel, en tant que membres du collectif France A' :

- MT2 Caron Hervé (URT Vélo 64)
- MC3 Brou Damien (URT Vélo 64)
- MC5 Ballatore Johan (Aix Handisport)
- MC5 Severi Damien (CHSA Cannes)

A titre individuel, compte tenu des résultats obtenus :

- MB Beaugillet Raphaël / Hutin Emmanuel (ASH Blesois)
- MB Boussard Stéphane / Failla Sébastien (CSINI Saint Jean de Dieu)
- MB Debeaupuits Damien / Dhinnin Mickaël (URT Vélo 64)
- MC4 Crepelière Jérémy (VS Saumurois)
- MH3 Tarsim Riadh (Stade Français)
- MH4 Coront Didier (CSBJ Handisport)
- MH4 Ernould David (Handi Athlète Narbonne Méditerranée)

COMMISSION CYCLISME HANDISPORT

Directeur sportif : Jérôme DUPRE •

Tél. 06 14 44 46 32 • j.dupre@handisport.org • www.handisport.com

A titre individuel, en vue d'une classification internationale :

- MC3 Lambert Jérôme (EC Faches Tumesnil Ronchin)
- MC3 George Arnaud (AC Champagnole)

Tous les coureurs cités ci-dessus doivent impérativement confirmer leur intention de participer au plus tard pour le 10 avril dernier délai auprès du directeur sportif Jérôme Dupré (j.dupre@handisport.org).

Cas des féminines et des tricycles :

Toutes les féminines et les tricycles sont autorisés à participer à titre individuel. Tous les sportifs des divisions qui sont intéressés doivent se manifester avant le 10 avril dernier délai auprès du directeur sportif Jérôme Dupré (j.dupre@handisport.org).

Dispositions particulières :

Les droits d'engagement UCI de 75€ par sportif sont pris en charge par la commission cyclisme.

Les frais inhérents au déplacement et à l'hébergement sont à la charge des coureurs engagés en individuel.

Pour information, l'équipe de France résidera à l'hôtel Miramare (<http://www.hotelmiramare.info/>) à Castiglione della Pescaia. Quelques places supplémentaires ont été réservées si des coureurs individuels souhaitent résider au même endroit. Ils sont donc libres de bénéficier de ces places (réservation auprès du directeur sportif et règlement directement sur place), ou de réserver par eux-mêmes leur hébergement.